



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023

MASTER PRO



CSO

Avec rectificatif

DU 19 AU 23 AVRIL 2023 – FONTAINEBLEAU (77)

Période de qualification	Clôture
Du 04 avril 2022 au dimanche 02 avril 2023 Liste de qualification arrêtée au vendredi 07 avril 2023	Lundi 10 avril 2023

SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications	3
Barèmes techniques	3
Dotations FFE	6
Prix	6

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de CSO, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

Conditions générales

Le changement de cheval règlementaire est autorisé.

Pour toutes les étapes des Championnats, en cas de forfait d'un couple cavalier/cheval ou d'un cheval, il ne sera pas fait appel au suivant.

Des couples peuvent être sélectionnés par la Direction Technique Nationale.

Le logement des chevaux sur place est obligatoire.

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

Conditions de participations

PARTICIPATIONS CAVALIER & EQUIDES

Un cavalier ne peut participer qu'à un seul Championnat de France lors de l'événement.

Un cheval ne peut participer qu'à un seul Championnat de France lors de l'événement.

Chaque cavalier engage un seul cheval.

CHAMPIONNATS	EQUIDES	LFC
Pro Elite	8 ans & plus	Pro
Critérium Pro 1		
Pro 2	7 ans & plus	

CONDITIONS SANITAIRES

Dans le cadre du Master Pro 2023, pour le bien être des chevaux, des cavaliers, des grooms, l'ensemble des chevaux doivent être en configuration FEI en ce qui concerne les répondre aux aspects sanitaires suivants ainsi :

- Chaque cheval doit présenter un test PCR EHV1 et EHV4 négatif de moins de 5 jours avant l'arrivée sur site,
- Chaque cheval doit avoir un relevé de température avant arrivée sur site et pendant,
- Un contrôle sanitaire (transpondeur, température) est effectué à l'arrivée avant d'entrer dans les écuries,
- Protocole vaccinal FFE avec un dernier vaccin grippe équine datant de moins de 6 mois et de plus de 7 jours avant la première épreuve,
- Toute sortie des écuries est définitive,
- Numéro de tête porté par chaque cheval,
- Ecurie accessible uniquement sur accréditation/ bracelet.

~~Le protocole vaccinal FFE est applicable, néanmoins, il est vivement conseillé que les chevaux soient sous protocole vaccinal FEI.~~

~~Faute pour le cheval de répondre au protocole FEI, le cheval sera placé dans une écurie distincte et éloignée, avec un régime spécifique et limité concernant l'accès aux pistes de détente. Chaque cavalier s'engage à informer au plus vite l'organisateur, du défaut de disposition d'un vaccin de grippe de moins de 6 mois concernant l'un des chevaux. Pour mémoire, en configuration FEI les~~

chevaux doivent notamment avoir reçu deux primo injections (grippe) espacées de 21 à 92 jours. Un rappel datant de moins de 6 mois et de plus de 7 jours doit être prodigué.

Conditions de qualifications

QUALIFICATIONS CAVALIER

Championnat Pro Elite :

La liste de qualification est extraite de la liste **cavalier** du classement permanent.

- Classement cavalier selon le modèle de la Ranking FEI sur les épreuves Ranking FEI et de niveau équivalent en national (épreuves 145cm et +). Seuls les 40 meilleurs classements sur les 12 derniers mois sont pris en compte. Répartition des points du 1^{er} au dernier classé dans le 1^{er} quart de l'épreuve.

Critérium Pro 1 et Championnat Pro 2 :

La liste de qualification est extraite de la liste **couple** du classement permanent.

- Prise en compte de toutes les performances dans le 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} quart en épreuves nationales Grand Prix et vitesse **dans l'indice** en ou CSI de hauteur équivalente.

Pour tous les championnats :

- Listes de qualification disponibles sur [ffe.com](https://www.ffe.com).
- Détails des règles de calcul du classement permanent accessibles sur <https://www.ffe.com/faq/Le-classement-permanent>

CHAMPIONNATS	QUALIFICATION	FERMETURE
Championnat de France Pro Elite	80 premiers cavaliers de la liste de qualification Pro Elite GP. Les 40 premiers cavaliers de la liste de qualification participent obligatoirement au Championnat Pro Elite	
Critérium Pro 1	Réservés aux 80 meilleurs cavaliers engagés de la liste de qualification Pro 1*	Aux 40 meilleurs cavaliers répertoriés dans la liste de qualification Pro Elite GP
	Les cavaliers Junior qualifiés pour le Championnat Pro Elite	
Championnat de France Pro 2	Réservés aux 90 meilleurs cavaliers engagés de la liste de qualification Pro 2*	Aux cavaliers répertoriés dans la liste de qualification Pro Elite GP
	Les cavaliers Junior qualifiés pour le Critérium Pro 1	Aux 80 meilleurs cavaliers répertoriés dans la liste de qualification Pro 1 GP

*Exemple pour le championnat Pro 2 :

- si 90 engagés ou moins à l'issue de la clôture, l'ensemble des engagements seront conservés, à condition que les cavaliers figurent dans la liste de qualification Pro 2, et ce, quelque soit leur place dans cette même liste.
- si 91 engagés ou plus à l'issue de la clôture, seuls les engagements des 90 meilleurs cavaliers parmi les cavaliers engagés seront conservés. Les autres engagements seront annulés avec remboursement.

Barèmes techniques

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

TITRE	Normes techniques (verticaux)			Vitesse
	1ère étape	2ème étape	3ème étape	
Championnat Pro Elite	150 cm	155 cm		400 m/min
Critérium Pro 1	140 cm	140 cm	145 cm	375 m/min
Championnat Pro 2	130 cm	135 cm	135 cm	375 m/min

Pour le championnat Pro Elite, les verticaux isolés peuvent être majorés de 5 cm.

BAREMES ET DEROULEMENT

- **Championnat Pro Elite**

Première étape :

type Barème A chrono jugé au Barème C.

L'ordre de passage des concurrents dans la première étape est celui de l'ordre inverse de la liste de qualification.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales.

Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents seront crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 100 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités.

Deuxième étape :

En deux manches au Barème A sans chrono, sans barrage.

- 1^{ère} manche : Ouverte aux cavaliers ayant participé à la première étape (éliminés et abandon compris). L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire à l'issue de la première étape.
- 2^{ème} manche : La 2ème manche se déroule sur un parcours différent, dans ce cas précis il y a une 2^{ème} reconnaissance de parcours.

Réservé :

- Aux 20 premiers concurrents du classement provisoire championnat à l'issue de la 1^{ère} étape et de la 1^{ère} manche de la deuxième étape et ayant terminé la première manche, sans abandon ni élimination. En cas d'ex-æquo à la 20^{ème} place, tous les 20^{èmes} classés sont qualifiés.
- Et aux cavaliers ayant réalisé la première manche sans faute mais ne figurant plus dans les 20 meilleurs du classement général du Championnat. Dans ce cas, le cavalier peut donc prétendre à un classement dans l'épreuve mais ne figure plus dans le classement Championnat. Ces cavaliers doivent partir dans cette 2^e manche avant les 20 cavaliers qui peuvent encore prétendre au classement du championnat.

L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement provisoire du championnat.

CLASSEMENT

Est déclaré Champion de France Pro Elite, le/la cavalier(e) français(e) ayant totalisé le moins de points de pénalités à l'issue du classement des deux étapes. En cas d'égalité de points pour la première place, deuxième et/ou troisième place du championnat de France Pro Elite, les concurrents sont départagés par un barrage au chrono.

• Critérium Pro 1 / Championnats Pro 2

Première étape :

type Barème A chrono jugé au Barème C.

L'ordre de passage des concurrents dans la première étape est celui de l'ordre inverse de la liste de qualification.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales.

Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents seront crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 100 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités.

Deuxième étape :

Ouverte aux cavaliers ayant participé à la première étape (éliminés et abandon compris)

Barème A sans chrono, sans barrage.

L'ordre de départ sera l'inverse du classement de la première étape.

Troisième étape Critérium Pro 1 / Championnat Pro 2 :

- 1^{ère} manche :

Les **40** premiers concurrents, à l'issue des deux premières étapes, sont qualifiés pour la 1^{ère} manche de la troisième étape. En cas d'ex-æquo à la 40^{ème} place, tous les 40^{èmes} classés sont qualifiés.

Les concurrents éliminés ou ayant abandonné lors de la première et/ou la deuxième étape ne repartent pas dans cette manche.

L'ordre de passage est l'inverse du classement général provisoire à l'issue des deux premières étapes.

- 2^{ème} manche :

Les **20** premiers concurrents à l'issue des deux premières étapes et de la 1^{ère} manche de la troisième et ayant terminés la première manche, sans abandon ni élimination sont qualifiés pour la 2^{ème} manche.

L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement général provisoire.

CLASSEMENT

Est déclaré Champion de France, le/la cavalier(e) français(e) ayant totalisé le moins de points de pénalités à l'issue du classement des trois étapes. En cas d'égalité de points pour la première place, deuxième et/ou troisième place, les concurrents sont départagés par un barrage au chrono.

Dotations FFE

CHAMPIONNATS	Dotations* 1 ^{ère} étape	Dotations* 2 ^{ème} étape	Dotations* Finale	Montant engagement
Pro Elite	16 000 €* [*]	-	61 000 €* ^{**}	600 €
Critérium Pro 1	6 000 €* [*]	8 000 €* [*]	18 000 €* [*]	550 €
Pro 2	4 000 €* [*]	5 000 €* [*]	7 000 €* [*]	350 €

* Répartition réglementaire, soit 1 prix pour 4 partants, avec un minimum de 8 prix. Les prix créés sont à la charge de la FFE.

** Dotation personnalisée pour la 2^e étape en 2 manches du Championnat de France Pro Elite: 1^o=15.000€; 2^o=12.000€; 3^o=9.000€; 4^o=6.000€; 5^o=5.000€; 6^o=4.000€; 7^o=3.000€; 8^o=1.600€; de la 9^o à la 20^o place=450€.

Prix

Des plaques, flots, cadeaux... sont distribués au minimum :

- aux 8 premiers de la 1^{ère} étape,
- à tous les sans faute de la 2^{ème} étape,
- aux 8 premiers du classement général du Championnat : cumul 1^{ère} étape + 2^{ème} étape + 3^{ème} étape.

Le vainqueur du Championnat de France - Pro Elite obtiendra des sélections pour les CSI :

- CSIO5* La Baule du 07 au 11 juin 2023,
- CSI5* W de Lyon du 1^{er} au 05 novembre 2023.

Le vainqueur du critérium Pro 1 obtiendra 3 sélections sur des CSI3* dans l'année 2023.

Le vainqueur du championnat de France Pro 2 pourra bénéficier d'une participation à un stage fédéral de 2 jours avec les équipes de France Senior durant l'hiver 2023-2024. La prise en charge des intervenants, des infrastructures, ainsi que la location des boxes sera offerte au cavalier.